Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260605-40_06_26-DE

Louargat
Louergad

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2026

DATE DE CONVOCATION 27 mai 2026	L'an deux mil vingt-six le 5 juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur FEJEAN Eric, 1er adjoint **Membres présents** : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, LE PEUCH, PODER, LE GOAS, LE BORGNE, LE PENNEC, SCOLAN, Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE, FRANCOIS **Membres absents** : Mmes LE JANNE Claudie, LEROY Christelle ; DENOUEL Elise, Mr PODER Quentin, Mr L'HEVEDER Hervé **Procurations** : Le JANNE Claudie à Eric FEJEAN ; Leroy Christelle à Mr LE PENNEC Michel ; Mr Quentin PODER à Mr LE BLEVENNEC Gilbert, Mr l'HEVEDER Hervé à Mme QUELEN Brigitte **Secrétaire** : LE PEUCH Jaouen
DATE D'AFFICHAGE 27 mai 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 15 PROCURATIONS : 4 VOTANTS : 19	

40-06-26 FINANCES – Cantine à 1 €

Vu la commission scolaire du 26 mai 2026

Cette tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

Elle relève de la seule décision des communes et s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de garantir à tous un accès à l'alimentation.

Dans ce cadre, une subvention de 3 € est versée aux collectivités par l'Etat pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles, et 1 € supplémentaires si on répond aux critères de la Loi EGALILM

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que cette action a été renouvelée pour une période de trois ans, à partir du 1er septembre 2024.

Suivant les préconisations de la Commission scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260605-40_06_26-DE

- **VALIDE** le dispositif « cantine à 1€ », pour les années scolaires 2026-2027,

- **ADOPTE** les tarifs de cantine suivants pour la période du 01 septembre 2026 au 31 août 2027.

Quotient familial	**Prix du repas**
0-500	0.80 €
501-1000	1 €
Supérieur à 1001	2, 80 €

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

MAIRIE de LOUARGAT
22540